

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE
EUROCONTROL

- Décisions de la Commission élargie -

DECISION N° 40

portant amendement du Règlement intérieur de la Commission élargie

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE,
ELARGIE AUX REPRESENTANTS DES ETATS TIERS :

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne "EUROCONTROL", amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier les articles 2.1 (I) et 5.2 de ladite Convention ;

Vu l'Accord multilatéral relatif aux redevances de route signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier l'article 3.3 dudit Accord ;

Vu le Protocole coordonnant la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne "EUROCONTROL", ouvert à la signature le 27 juin 1997, et en particulier la version coordonnée de la Convention jointe en annexe audit Protocole, ci-après dénommée "la Convention révisée" ;

Vu la Résolution relative à la mise en oeuvre anticipée du Protocole, adoptée à l'unanimité à la Conférence des Plénipotentiaires le 27 juin 1997, invitant toutes les Parties contractantes à s'associer, dans toute la mesure possible, à la mise en oeuvre anticipée de certaines dispositions de la Convention révisée ;

Considérant qu'il est souhaitable de procéder, en tant que de besoin, à la mise en oeuvre anticipée de certaines dispositions de la Convention révisée et qu'il convient à cet effet de modifier, entre autres, le Règlement intérieur de la Commission élargie ;

PREND LA DECISION SUIVANTE :

A compter du 1er janvier 1998, le Règlement intérieur de la Commission élargie actuellement en vigueur est remplacé par les dispositions jointes en annexe, sous réserve de l'approbation des amendements au Règlement intérieur de la Commission permanente présentés sous le point 9 de l'ordre du jour de la 85e session de la Commission permanente.

Fait à Bruxelles, le 9 décembre 1997

Le Président de la Commission élargie,


Süreyya Yücel ÖZDEN